

L'inceste : une maltraitance spécifique

PROGRAMME DE FORMATION

Nature de la formation

Objectifs généraux

Appréhender la complexité des situations d'inceste et améliorer la qualité de l'accompagnement des mineurs victimes d'inceste par une compréhension plus précise et partagée de cette problématique.

Objectifs opérationnels

- Connaître la définition de l'inceste, ses qualifications juridiques et ses conséquences pénales,
- Repérer les mécanismes en jeu dans les familles incestueuses,
- Identifier les signes cliniques du psycho-traumatisme chez l'enfant,
- Améliorer le repérage des situations de maltraitance sexuelle intra-familiale,
- Adapter la prise en charge et l'accompagnement des enfants pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Public concerné / Prérequis

Professionnels concernés par la protection de l'enfance

Contenu pédagogiques

Journée 1 - Mise en perspective anthropologique : L'interdit de L'inceste (M. Romero, L. Tonnadre)

- Approches cliniques et anthropologiques actualisées des notions de violences sexuelles intrafamiliales sur les enfants,
- Précisions des notions de prohibition d'évitement et d'interdit de l'inceste sur le plan social, familial et individuel, ainsi que celles de traumatismes de l'inceste avec la double polarité du déni de l'emprise et de l'attaque sexuelle,
- En s'appuyant sur des exemples, en déduire les conséquences sur l'évaluation et la prise en charge de l'enfant dans ses multiples dimensions médico-psychosocio-judiciaires, en insistant sur les conditions nécessaires pour construire une enveloppe partenariale cohérente et non maltraitante.

Association Docteurs Bru

Organisme de formation n° 11754543975 enregistré sur Datadock

associationdocteursbru.org

Adresse postale :

4 rue Béranger
47000 Agen

Contact formation :

formation@associationdocteursbru.fr
Tél : 05 53 99 40 39

Siège social :

4 place Louis Armand
75012 Paris

L'inceste : une maltraitance spécifique

Journée 2 - Le cadre juridique spécifique aux maltraitances sexuelles intrafamiliales (T. Jaux)

La prise en charge de personnes victimes ou auteur d'infraction sexuelle est souvent une source d'appréhension, voire de confusion. Ces infractions spécifiques sont pourtant mal maîtrisées sur le plan juridique. La compréhension du droit se répercute dans la qualité des décisions auxquelles les professionnels participeront à l'avenir. La formation aux violences sexuelles et appréhension de l'inceste par le droit remplit plusieurs objectifs :

- Revoir les notions de base du droit pénal (Classification des infractions et conséquences, distinction droit civil et droit pénal, place de la victime dans ces deux procédures, le rôle des différents tribunaux).
- Remettre en question des a priori ou des fondements approximatifs (Rôle du consentement dans les infractions sexuelles, Absence de majorité sexuelle / âge limite de consentement, Rôle du procureur de la République, Réforme de l'infraction d'atteinte sexuelle).
- Permettre aux professionnels de clairement identifier les différentes infractions sexuelles (le viol, l'agression sexuelle et l'atteinte sexuelle). Comprendre quelles conséquences juridiques sont liées à la surqualification d'inceste.
- Comprendre le rôle des parents dans la sexualité de leur enfant et leur responsabilité en cas de défaillance et notamment d'inceste.
- Savoir quels sont les outils à dispositions des professionnels pour réagir juridiquement à ces situations, en rappelant l'importance du secret professionnel.

Journée 3 - Compréhension générale des systèmes familiaux incestueux (L. Tonnadre)

- L'inceste agit sur les enfants, témoignage d'un dysfonctionnement familial impliquant au moins trois générations.
- Précisions des notions de transactions incestueuses.
- Troubles de la parentalité ainsi que des troubles de l'attachement lorsqu'il s'agit de se repérer dans un univers incestuel.
- A partir d'histoires cliniques, étude d'impact sur les pratiques, des notions de confusion, clivage, dissociation et emprise.
- Le traumatisme vicariant, qui peut affecter tout professionnel et son traitement.

Association Docteurs Bru

Organisme de formation n° 11754543975 enregistré sur Datadock

Adresse postale :

4 rue Béranger
47000 Agen

Contact formation :

formation@associationdocteursbru.fr
Tél : 05 53 99 40 39

Siège social :

4 place Louis Armand
75012 Paris

associationdocteursbru.org

L'inceste : une maltraitance spécifique

Journée 4 - Violence sexuelle des mineurs. Compréhension des mécanismes sous l'angle des neurosciences (S. Lemitre)

L'objectif est d'actualiser les connaissances sur la clinique des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel : modèles explicatifs et/ou étiologiques, facteurs de vulnérabilisation et facteurs de protection.

Cet éclairage se fera à la lumière des connaissances nouvelles issues des neurosciences affectives et des théories de l'attachement. Le regard croisé criminologie/traumatologie permettra de mettre en lien les dynamiques agresseurs et les mécanismes de victimation.

A l'issue de cette journée de sensibilisation, les participants seront dotés d'outils leur permettant de mieux repérer ces problématiques et de comprendre pourquoi certains mineurs entrent en puberté par la violence sexuelle.

Journée 5 - La prise en charge des victimes d'inceste : la clinique du quotidien (Membres de l'équipe socio-éducative de la Maison d'accueil Jean Bru)

La Maison d'accueil Jean Bru (MaJB) - dispositif de Protection de l'Enfance spécialisé - a été créée en 1996 à l'initiative du Docteur Nicole Bru, (fondatrice de l'Association Docteurs BRU) pour accueillir des jeunes filles victimes d'agressions sexuelles intra familiales.

L'équipe pluridisciplinaire se réfère à la clinique psychologique et à la psychanalyse. Elle fonde son travail sur la parole et l'écoute, en lien notamment avec les travaux de Ginette Rimbault, psychiatre et psychanalyste, qui a défini l'établissement comme « un foyer d'accueil éducatif dans un environnement thérapeutique ».

A condition que soient travaillés les deux écueils possibles (la stigmatisation et la sur-aliénation à l'identité de victime), l'établissement spécialisé permet de prendre en compte la spécificité des conséquences de l'inceste pour favoriser, malgré les traumatismes, une réelle reconstruction psychologique et sociale.

En utilisant des vignettes cliniques et des supports visuels permettant d'illustrer les échanges, il s'agira lors de cette cinquième journée de présenter le projet d'accueil et d'accompagnement mis en œuvre au sein de la MaJB. Un éclairage sera proposé sur les particularités de l'organisation et des pratiques professionnelles, construites depuis plus de vingt ans avec les jeunes filles accueillies.

L'inceste : une maltraitance spécifique

Intervenants

- Marie ROMERO** Docteure en sociologie, chercheuse correspondante au Centre Norbert Elias, Marseille.
- Laurie TONNADRE** Psychiatre de l'Enfant et de l'Adolescent, Médecin coordonnateur Parcours Interlude, HDJ Infanto Juvénile Clinique Béthanie, Bordeaux
- Thomas JAUX** Enseignant chargé de travaux dirigés à l'Université de Bordeaux et chargé de missions et de formation au CDEF de la Gironde, Auteur d'une thèse les mineurs victimes ou auteurs de violences sexuelles.
- Samuel LEMITRE** Psychologue clinicien, docteur en psychopathologie clinique et criminologue, chargé d'enseignement à Paris X Nanterre, directeur du Centre EIDO, Paris.

Représentants de l'équipe socio-éducative de la Maison d'accueil Jean Bru (MaJB).

Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques reposent sur :

- Les apports théoriques des intervenants,
- L'illustration avec des cas cliniques présentés par les intervenants et/ou stagiaires permettant l'élaboration d'une réflexion autour d'exemples et de situations concrets,
- Pour certaines journées, visionnage de séquences vidéo suivi d'analyse.

L'ensemble des supports pédagogiques sont mis à disposition sur un padlet informatique à l'issue de chaque journée. Le lien pour la consultation est adressé à chaque stagiaire en amont de la formation.

Renseignements : tarifs, délai...

- Mail : formation@associationdocteursbru.fr
- Tél. : 05 53 99 40 39 (mardi, mercredi, jeudi)